



PORT AUTONOME DE MARSEILLE  
ATTN MONSIEUR MICHEL PERONNET  
23 PLACE DE LA JOLIETTE  
BP81965  
13226MARSEILLE CEDEX

V/réf. :  
N/réf. : 180708 EVE PAM 010  
PJ

**Lettre envoyée en RAR**

C.C. : MM. Tourel et Malaret (MPM)

Fos sur Mer, le 18 juillet 2008

**Objet : CTM MARSEILLE – DOSSIER EVERE**

Monsieur Peronnet,

Dans les circonstances actuelles qui nous souhaitons tous seront prochainement clarifiées, EveRé n'a pas d'autres alternatives que de continuer dans le cadre des engagements acquis, c'est-à-dire, dans le cadre de la DSP, du bail à construction et de l'offre de concours, documents qui ont tous été validés par MPM et le PAM.

Indépendamment d'un futur qui pourrait s'avérer plus ou moins consensuel et des éventuels changements potentiels portant sur les documents ci-dessus mentionnés qui pourraient s'en découler, une chose reste claire, et c'est, dans l'intérêt commun du PAM et d'EveRé, de bien faire les choses dans les délais les plus courts possibles et pour un moindre coût tout en évitant le moindre désagrément possible aux utilisateurs du Port.

Je vous prie par conséquent de bien vouloir nous adresser votre autorisation au plus tard le 31 juillet prochain au dossier présenté le 12 mai afin de continuer les travaux sur le pont.

Aussi je vous prie de nous communiquer le lieu d'embranchement pour l'eau ainsi que le débit souhaité par les services des pompiers.

Aussi je vous prie de nous faire part de votre approbation sur le dossier voie ferrée/électrification et des mesures que vous êtes en train de prendre pour anticiper le décret de transfert des voies ferrées de RFF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Peronnet, l'expression de mes cordiales salutations,

Luis de la Parte

Directeur Général

EveRé